



# LA PRATIQUE AVANCÉE INFIRMIÈRE

## POURQUOI ET COMMENT INTÉGRER UN INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE DANS SA STRUCTURE ?

Redonner du temps aux médecins pour soigner est l'un des objectifs annoncés par Ma santé 2022. C'est principalement dans cette logique qu'une nouvelle fonction a été créée : celle d'infirmier en pratique avancée.

L'infirmier en pratique avancée, en santé mentale, en pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires, en oncologie et hématologie, en maladie rénale chronique, dialyse et transplantation

rénale a vocation à travailler en équipe avec des médecins, lesquels pourront lui confier le suivi de certains patients atteints de maladies chroniques stabilisées.

La FEHAP vous propose des outils pour vous saisir de cette opportunité, préparer et organiser la fonction d'infirmier en pratique avancée au sein de votre structure.

### OBJECTIFS

- Connaître et comprendre le rôle d'un infirmier en pratique avancée
- Analyser l'opportunité d'implanter un infirmier en pratique avancée dans un établissement
- S'approprier les conditions d'un bon déploiement

### CONTENU

#### Contexte

- Historique
- Benchmark avec les autres pays
- Les résultats et l'analyse de l'enquête FEHAP sur les infirmiers en pratique avancée (IPA)

#### Le métier d'infirmier en pratique avancée (IPA)

- La réglementation
- La formation IPA

#### L'organisation d'une structure avec un IPA

- Le rôle des IPA au regard des autres professionnels de santé (IDEC, encadrement, médecins...)
- La différence entre protocole de coopération et protocole d'organisation de l'IPA

#### Les conditions d'implantation

- Une proposition de démarche méthodologique d'implantation d'un IPA pour un établissement de santé/médico-social (carte heuristique)
- Analyse risques/opportunité de l'implantation d'un IPA
- L'aide à la décision pour implanter un IPA : fiche de poste, protocole, organigramme, outil d'aide à la décision stratégique, outil de recueil du consentement



12 octobre 2021



Classe virtuelle



325€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – [formation@fehap.fr](mailto:formation@fehap.fr)

### Prérequis

Bonne connaissance des structures sanitaires

### PUBLICS

- Directeurs de soins
- Directeurs des ressources humaines
- Directeurs d'établissement
- Présidents de CME

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

#### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- travaux en sous-groupes
- échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

### INTERVENANTS

- Infirmier enseignant, coordonnateur de recherche, Doctorant en recherche clinique et santé publique
- Infirmier en Pratique avancée